



EDITORIAL

L'été fut chaud dans notre petit village et il fut de nouveau très animé en cette période estivale, Hormis son attrait touristique, nous pouvons également constater que notre village reste dynamique et attrayant. C'est pourquoi de nombreux touristes et habitants du territoire voient en Cognin-les-Gorges une destination estivale idéale !

En effet, le village a connu une très belle fréquentation cet été et pour cause ! De nombreuses animations ont été proposées par diverses associations, collectivités et par les commerces : Le 21 juin la musique résonnait dans la rue de la Trainière où les personnes présentes pouvaient profiter de la Matinière tout en écoutant un groupe de reprises « les Canailles 66 ».

Les élus ont mis en place une expo photos dans le village, ont accueilli une troupe de théâtre, puis la fête du jeu, en partenariat avec l'Intercommunalité, deux courses de vélos : Le 27 mai la course Alpes Isère tour a traversé le village et le 07 juillet quelques sportives et sportifs du village et des alentours participaient à l'échappée Iséroise pour rejoindre Mallevall à vélo ou à pied.

Les écoles, avec la participation du Sou, ont proposé la kermesse annuelle . L'équipe du Foyer rural a organisé son fameux repas moules-frites le 14 juillet puis la vogue le premier week-end d'août grâce à une équipe dynamique qui se démène pour poursuivre l'animation .
Bravo à tous pour ce bel été animé !

Sophie Borel, 1ère adjointe,
Nathalie Vehier, Conseillère municipale
Isabelle Veyret, Conseillère déléguée

I/ Financement MAM- Prêt

Le Maire rappelle le tableau de financement validé lors de la séance du Conseil municipal du 13 mars 2023 pour l'achat d'un bien immobilier destiné à accueillir une Maison d'Assistants Maternelles.

Il propose au Conseil municipal d'examiner plusieurs offres de financement émises par différents organismes bancaires pour l'obtention d'un prêt afin de régler la partie restant à la charge de la commune.

Après avoir pris connaissance des différentes offres de financement établies, les membres du Conseil municipal décident de retenir à l'unanimité des membres présents l'offre de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes.

Pour financer le reste à charge du plan de financement pour l'achat d'un bien immobilier destiné à accueillir une Maison d'Assistants Maternelles, la commune de Cognin-les-Gorges contracte auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes un emprunt à taux révisable indexé sur le livret A de la somme de 105 000 d'euros dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 105 000 euros
- Taux : livret A + marge 0,40%
- Durée : 20 ans
- Périodicité des échéances : Semestrielle
- Amortissement : constant
- Mise à disposition des fonds : 6 mois dont 3 mois pour le 1^{er} versement équivalent à 10% minimum du prêt financé.
- Frais de dossier : 0,40% du montant financé.
- Base de calcul des intérêts : Exact / 360 jours.
- Remboursement anticipé : possible à chaque échéance moyennant le paiement d'une indemnité forfaitaire égale à 3% du capital remboursé. En cas de passage à taux fixe selon les modalités ci-dessous, le remboursement anticipé est possible à chaque échéance moyennant une indemnité actuarielle.
- Option de passage à taux fixe : possible à chaque échéance sans indemnité sur la durée résiduelle du crédit et sur cotation dans le respect de la réglementation en vigueur sur le taux d'usure.

Les membres présents du Conseil municipal décident que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure du débit d'office avec paiement sans mandatement préalable.

Monsieur le Maire approuve les conditions financières et est autorisé à signer le contrat dont l'offre de financement est annexée à la présente délibération.

II/ Convention relative à l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes par un opérateur

Monsieur le Maire rappelle qu'un appel à manifestation d'intérêt concurrente pour une occupation du domaine public en vue de la réalisation d'une activité économique permettant de répondre aux enjeux de

transition énergétique a été lancé au mois de juin 2023. Cette occupation du domaine public se caractérise par la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture municipale de la salle des fêtes de la commune de Cognin-les-Gorges.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit ici, pour la commune, de favoriser le développement de la production d'énergies renouvelables grâce à la mise à disposition de toitures municipales.

Le seul opérateur ayant répondu à l'appel à manifestation d'intérêt concurrente est : la SAS Centrales Villageoises WATTISERE.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la promesse de convention d'occupation temporaire entre la commune de Cognin-les-Gorges et Wattisère :

La convention prendrait effet à compter de sa signature entre les deux parties.

Elle prendrait fin à l'issue d'un délai de 20 ans à compter de la mise en service de l'installation, soit à l'issue du contrat passé entre le Preneur et EDF obligation d'achat (EDF-OA) ou tout autre obligé, titulaire du contrat d'obligation d'achat.

L'électricité produite sera intégralement injectée dans le réseau public de distribution d'électricité.

La surface S de capteurs photovoltaïques prévue sur le bien est de 170 à 180m².

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve la promesse de convention d'occupation temporaire entre la commune de Cognin-les-Gorges et Wattisère et autorise monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents relatifs à cette occupation du domaine public.

III/ Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour le projet de restauration de la continuité écologique du Nan à Cognin les Gorges du Pont bois de Bassetière

Contexte : Le seuil du pont bois Bassetière, situé sur le cours d'eau du Nan à Cognin les Gorges en Isère, a fait l'objet d'une étude préalable de restauration de la continuité écologique en 2017. Cette étude a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (compétence GEMAPI) dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de rivières Sud Grésivaudan. La compétence GEMAPI a été transférée au Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) le 1er janvier 2020. Il ressort de l'étude que l'ouvrage (ROE54667) est difficile à franchir pour l'espèce cible, la Truite fario, voire très difficile pour les petits individus. Face à ce constat, et en adéquation avec le classement du cours d'eau en liste 2 au titre de l'article L.214-17 du code de l'Environnement, la commune de Cognin les Gorges, propriétaire de l'ouvrage Pont de Bassetière, souhaite réaliser les travaux de restauration de la continuité écologique au droit du seuil.

Descriptif des travaux : Création de deux seuils successifs situés d'une part à l'aval de la fosse créée par la chute d'eau sous le pont, et d'autre part avant

la première chute aval existante. Chaque seuil sera créé dans la largeur du cours d'eau et constitué d'une échancrure de 30 cm de largeur. Des blocs en amont et en aval des échancrures seront disposés pour caler la chute à la cote projet et accompagner l'écoulement. Enfin, des blocs sous l'affouillement du mur rive gauche seront disposés pour conforter la stabilisation du pont.

Coût des travaux

Mission maîtrise d'œuvre complète : 12 000 € HT

Etudes complémentaires (topographie, géotechnique): 3 000 € HT

Travaux restauration continuité : 20 000 € HT

Communication : 2 000 € HT

Soit un total de 37 000€ HT

Plan de financement

Agence de l'Eau : 18 500 €

Autofinancement commune : 18 500 €

Monsieur le Maire demande aux conseillers présents de délibérer sur le projet et le plan de financement présenté et il propose de présenter une demande de subvention auprès de l'agence Rhône Méditerranée Corse pour le projet de restauration de la continuité écologique du Nan à Cognin les Gorges du Pont bois de Bassetière.

Les conseillers présents, approuvent le projet de travaux de restauration de la continuité écologique du Nan à Cognin les Gorges du Pont bois de Bassetière, valident le plan de financement présenté, chargent Monsieur le Maire de présenter un dossier de demande de subventions auprès de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Points évoqués lors du Conseil municipal du 11 Septembre 2023

I/ Approbation nouveaux statuts SSI

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal les nouveaux statuts du Syndicat Scolaire Intercommunal St Gervais Rovon Cognin-les-Gorges Mallevall en Vercors du 22 mars 2023 et propose après lecture l'approbation de ces nouveaux statuts.

Les membres du Conseil municipal, décident d'approuver les nouveaux statuts du SSI

II/ Approbation du tableau de classement des voiries communales

Monsieur le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales a été réalisée en octobre 2019 et approuvée par délibération du Conseil municipal du 17 octobre 2019

Cette mise à jour avait permis d'identifier 21 135 mètres de voies communales.

Compte tenu

-De la construction d'un programme de logements créant de la voie publique

-De la nouvelle dénomination de voies suite à l'établissement de l'adressage sur data.gouv

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'actualiser le tableau de classement des voies communales suite à ces différents changements.

Le Conseil Municipal décide de:

-Créer la voie communale : VC 23D nommée **Rue de la Matinière** pour 160 mètres de linéaire

-Supprimer l'appellation Chemin des Garrigues pour la voie communale VC 4 par l'appellation **Allée du Cimetière (l'appellation Chemin des Garrigues reste pour la partie classée chemin rural située en amont de l'Allée du cimetière)**

-Retirer 134 mètres linéaires de **l'impasse du Fleuret** suite à un déclassement de voirie communale pour une partie de la voie

-Supprimer l'appellation Route du Giet pour la voie communale VC 18 pour la portion allant de la RD 1532 à l'intersection de la Route du Rivier VC 25 par l'appellation **Route de la Chèvrerie VC 18A**

-Supprimer l'appellation Impasse des Leyes pour la VC 26 par l'appellation **Chemin des Leyes**

-Créer la VC 3A en lui donnant l'appellation **Impasse des Tilleuls** pour un linéaire de 20 mètres

-Supprimer l'appellation Chemin de Chagneux par l'appellation **Route de Chagneux le Haut**

-Approuver l'actualisation du tableau de classement des voies communales (annexée à la présente délibération) et le nouveau linéaire de Voies Communales : 21 201 mètres

-Autoriser le maire à le signer.

III/Demande de subvention étude Eglise / Département de l'Isère

Monsieur le Maire rapporte aux membres du Conseil municipal que l'église de Cognin-les-Gorges nécessite de nombreux travaux au niveau notamment de sa toiture.

Il propose aux conseillers municipaux présents de réaliser une étude préalable de l'état général du bâtiment pour pouvoir dégager la liste de travaux à prévoir et à prioriser.

Il informe l'assemblée que le Département de l'Isère pourrait accompagner la collectivité dans le cadre de la préservation et de la restauration du patrimoine à hauteur de 25% du montant HT de l'étude.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de réaliser l'étude proposée par l'architecte Yannick Brés pour un montant de 3 000 € HT, charge Monsieur le Maire de présenter un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour la réalisation de cette étude et autorise Monsieur le Maire à signer tout document pour l'aboutissement de cette action.

Retrouvez l'intégralité des comptes rendus des Conseils municipaux sur notre site :
www.cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org, également consultables en Mairie.

Un des axes forts de ce mandat était la poursuite des travaux de requalification du village. Le conseil municipal élu en 2020 a fait le choix de travailler principalement sur :

- la sécurisation de la traversée du village (aménagement de la D1532 et des ses abords entre l'entrée nord et les commerces ;
- la reprise de la rue Saint Joseph et le secteur rue de Mallevall qui n'avait pas été repris lors du précédent aménagement ;
- le réaménagement de la place de l'Eglise.

Comme cela avait été fait sur le précédent aménagement, ce programme a été l'occasion de lancer un important programme de travaux coordonnés. En amont des aménagements prévus, la commune avait programmé avec ses différents partenaires :

- l'enfouissement des réseaux d'alimentation électrique et de téléphonie sur tout le secteur ;
- la mise en séparatifs des réseaux d'eaux pluviales et eaux usées sur la rue Saint Joseph ;
- la création du branchement au réseau d'assainissement de l'opération Esprit village ;
- la reprise de l'éclairage public.

Les demandes de subvention avaient été effectuées en fin de mandat précédent, et la commune avait pris rang auprès du TE38 et la régie d'eaux et d'assainissement de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté.

Calendrier des travaux :

- septembre 2020 à avril 2021 : finalisation des études
- avril 2021 à octobre 2021 : travaux d'enfouissement des réseaux secs
- septembre 2021 à janvier 2022 : travaux d'aménagements sur le secteur D1532
- décembre 2021 à mars 2022 : travaux sur les réseaux humides rue Saint Joseph, rue de Mallevall
- mars 2022 à juillet 2022 : travaux d'aménagement sur le secteur rue de Saint Joseph, rue de Mallevall
- mars 2023 à juin 2023 : travaux d'aménagement place de l'Eglise

1/Enfouissement des réseaux secs électriques, téléphoniques et d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage TE38

Les réseaux sont la propriété des collectivités territoriales. Pour les aider à faire face à la complexité administrative et technique de la distribution publique d'énergies et pour assurer la conservation et la valorisation de ce patrimoine, les communes se sont organisées en syndicat dénommé Territoire d'Energie 38. Ce syndicat est l'autorité organisatrice des services publics de distribution d'électricité et de gaz pour ses communes adhérentes. Aujourd'hui, le syndicat est présidé par Bertrand Lachat et regroupe 477 communes, 13 établissements de coopération intercommunale dont la Métropole, et le Département.

Travaux réalisés :

Les réseaux électriques, téléphoniques, et d'éclairage public entre l'entrée nord du village et la place de l'Eglise étaient encore complètement en aérien. Pour être en cohérence avec les travaux réalisés précédemment, la commune de Cognin les Gorges a souhaité mettre en souterrain les réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public sur ce secteur.

Le réseau aérien électrique Basse Tension (BT) et le réseau aérien téléphonique (TEL) ont été déposés. La création d'un nouveau réseau souterrain BT et TEL a entraîné la reprise des différents abonnés de ce secteur.

Dans le cadre de ces travaux, TE38 a géré la réalisation du génie civil pour l'éclairage ainsi que la mise en place des fourreaux, cables et cablettes. Le matériel hors sol (massifs, mats, consoles, gamelles...) a été traité sous Maîtrise d'Ouvrage communale avec une aide financière de TE38.

Pour ce qui est relatif au réseau Orange, TE38 s'est chargé sur l'emprise du chantier de la réalisation du Génie Civil. La dépose du réseau TEL, le câblage et la reprise des différents branchements restent sous Maîtrise d'Ouvrage Orange.

Bilan financier :

Maîtrise d'ouvrage :	Territoire d'Energie Isère
Maîtrise d'oeuvre :	ETUDES CONSEIL ENGINEERING 38 160 Chatte
Entreprise retenue	SOBECA 38470 Tullins
Coût Travaux HT	240 282 €
Coût Maîtrise d'œuvre HT	1 828 €
Participation TE 38	180 508 €
Participation commune	51 478 €
Participation Orange	10 124 €

Financeurs :



2/Reprise de l'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage communale

Travaux réalisés :

- Dépose de tout l'éclairage existant ainsi que les réseaux aériens permettant l'alimentation.
- Enfouissement de tous les réseaux d'éclairage public dans le cadre de travaux coordonnés avec les travaux menés avec TE38 pour l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques.
- Pose de mats d'éclairage le long de la D1532, de la rue Saint Joseph et mise en attente du réseau d'éclairage pour le nouveau lotissement « Esprit village »

Bilan financier :

Maîtrise d'ouvrage :	Commune de Cognin les Gorges
Maîtrise d'oeuvre :	ETUDES CONSEIL ENGINEERING 38 160 Chatte
Entreprise retenue	SOBECA 38470 Tullins
Coût Travaux TTC	33 857 €
Coût Travaux HT	28 214 €
Subvention SEDI	9 865 €
Autofinancement Commune (FCTVA déduit)	18 438 €

Financeurs :**3/Reprise des réseaux eaux usées et eaux pluviales rue de Malleval rue Saint Joseph****Travaux réalisés :**

- Extension du réseau d'eaux usées entre la rue Saint Joseph et le futur lotissement « Esprit village ».
- Mise en séparatifs des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales de la rue Saint Joseph, avec reprise de tous les réseaux d'eaux usées en tuyaux grès Ø 200 mm. Récupération ancien réseau eaux usées pour récupération eaux pluviales.
- Pose de collecteurs eaux usées et eaux pluviales en limite de propriété.
- Réalisation de puits perdus pour collecter les eaux pluviales.

Bilan financier :

	Reprise réseaux eaux usées	Reprise réseaux eaux usées et pluviales
Maîtrise d'ouvrage :	Regie d'eau et d'assainissement Saint Marcellin Vercors Isère Communauté	Commune Cognin les Gorges
Maîtrise d'oeuvre :	Regie et d'assainissement Saint Marcellin Vercors Isère Communauté	ETUDES CONSEIL ENGINEERING 38 160 Chatte
Entreprise retenue	Toutenvert (Chatte)	
Coût Travaux	153 756 € TTC	42 260 TTC *

* Ce montant de travaux est intégré dans le montant travaux de l'aménagement.

Financeurs :**4/Aménagement rue de Malleval, rue Saint Joseph, D1532 et place de l'église**

L'objectif principal de cet aménagement était de permettre aux piétons d'être plus en sécurité lors de leurs déplacements en coeur de village. Pour arriver à cet objectif, il fallait apaiser le trafic routier.

Le choix a été fait, en concertation avec le Département de l'Isère qui est gestionnaire de la D1532 et la D22, de réaliser un carrefour à feux entre la D1532 et la D22, d'installer un plateau traversant entre la place de la mairie/école et la place de l'église pour sécuriser cette traversée.

Les autres aménagements ont tous été conçus avec pour idée directrice de rendre plus paysager et moins routier notre traversée de village.

Travaux réalisés :

- Réalisation d'un carrefour à feux entre la D1532 et la D22 avec mise en place d'une micro régulation.
- Mise en place de la micro régulation sur le carrefour D1532/place de la Fontaine.
- Pose de bordure en entrée d'agglomération avec traitement paysager des abords.
- Réalisation d'un cheminement en béton désactivé entre l'entrée d'agglomération et le carrefour avec la rue Saint Joseph.
- Réalisation d'un plateau traversant entre la place de l'Église et le carrefour Saint Joseph.
- Reprise du cheminement piéton et pose de bordures entre la place de l'Église et carrefour Saint Joseph.

- Végétalisation de l'espace entre D1532 et la place de l'Église.
- Reprise de la place de l'Église.
- Création d'un cheminement piéton entre le plateau traversant et le parvis de l'Église.
- Reprise d'un cheminement piéton entre la place mairie/école et les commerces.
- Reprise des espaces publics devant les commerces.
- Reprise des revêtements de surface par le Département sur les secteurs concernés.

Bilan financier :

	Aménagement village	Revêtement voirie Départementale
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Cognin-les-Gorges	Département de l'Isère
Maîtrise d'œuvre	Cambium et ECE	Service aménagement territoire Sud Grésivaudan
Entreprise retenue lot 1	Groupeement Toutenvert (Chatte)/ Routière Chambard (Saint Marcellin)	Colas
Coût des travaux	557 337, 50 € TTC	118 000 € TTC
Entreprise retenue lot 2	SERFIM	
Coût des travaux	70 254,80 € TTC	
Coût de la Maîtrise d'œuvre	59 622,33 € TTC	
Total	687 214,63 € TTC	
	<u>RECETTES</u>	
Département	162 500 €	
Etat (DETR)	102 509 €	
Région Auvergne Rhône Alpes	75 000 €	
Total subvention	340 009 €	
Autofinancement (FCTVA déduit)	234 475 €	

Financeurs :



Récapitulatif financier des travaux

Type opération	Coût par opération			Participation financeurs par opération						
	<u>Maîtrise d'ouvrage</u>	Coût total TTC	Coût HT	Commune Cognin les Gorges	Saint Marcellin Vercors Isère Communauté	Territoire d'énergie Isère	Département de l'Isère	Etat	Région Auvergne Rhône Alpes	Orange
Aménagement village	Commune	687 214 €	572 678 €	234 474 €			162 500 €	102 509 €	75 000 €	
Reprise des voiries départementales	Département Isère	118 000 €	98 334 €				98 334 €			
Réseaux humides	SMVIC et commune	153 756 €	128 130 €		128 130 €					
Enfouissements réseaux secs	TE 38	290 652 €	242 210 €	51 418 €		180 508 €				10 124 €
Eclairage public	Commune	33 857€	28 214 €	18 438 €		9 875 €				
	TOTAL	1 282 479 €	1 069 566 €	304 330 €	128 130 €	190 383 €	260 834 €	102 509 €	75 000 €	10 124 €

INAUGURATION AMÉNAGEMENT DU VILLAGE

Samedi 25 novembre 2023

à 16h

Place de l'Eglise

Tous les habitants sont cordialement invités



ELECTIONS SENATORIALES EN ISERE

Depuis 2008, les sénateurs sont élus pour un mandat de 6 ans, le Sénat se renouvelant par moitié tous les 3 ans depuis 2011.

Le nombre de sénateurs élus dans chaque circonscription varie en fonction de la population : 1 sénateur pour la Lozère, 5 dans le Bas-Rhin et 12 à Paris, **5 pour l'Isère.**

Chaque renouvellement permet d'élire environ la moitié des sénateurs répartis en deux séries. La série 2 qui comporte 178 sièges a été renouvelée lors des élections sénatoriales de septembre 2020. Les 170 sièges de la série 1, dont ceux de l'Isère, ont été renouvelés en septembre 2023.

Selon le nombre de sièges à pourvoir, les sénateurs sont élus au scrutin majoritaire à deux tours (circonscriptions désignant 1 ou 2 sénateurs) ou au scrutin de liste à la représentation proportionnelle (circonscriptions désignant 3 sénateurs ou plus), cas pour l'Isère.

Les sénateurs sont élus par les grands électeurs :

- des députés et des sénateurs ;
- des conseillers régionaux élus dans le département,
- des conseillers généraux,
- et des délégués des conseils municipaux qui représentent 95 % des quelque 162 000 grands électeurs au total.

L'Isère compte 3 124 grands électeurs.

Le nombre des délégués des conseils municipaux dépend de la population municipale authentifiée au 1er janvier 2014 par les recensements. La commune de Cognin les Gorges au regard de sa strate a désigné 3 grands électeurs par un vote à bulletin secret : **Valérie Simoens, Bernard Tarrade et Patrice Ferrouillat.**

Le vote est **obligatoire** pour les grands électeurs . Si la non participation au scrutin n'est pas justifiée, le grand électeur encourt une amende de 100 euros.

Cette élection a eu lieu le dimanche 24 septembre 2023 à Grenoble (un seul bureau électoral pour le département de l'Isère)

9 listes étaient candidates. Les résultats de ce scrutin sont les suivants :

Liste des candidatures	Nuance	Voix	% Inscrits	% Exprimés	Sièges	Sénateurs élus
L'Isère au Sénat 2023	LDVD	1 215	38,89	39,84	3	Michel Savin Frédérique Puisat Damien Michallet
(Re)donnons des couleurs au Sénat en septembre 2023	LUG	714	22,86	23,41	1	Guillaume Gontard
POUR NOTRE ISÈRE ET SES TERRITOIRES	LDVC	377	12,07	12,36	1	Didier Rambaud



Les travaux s'inscrivant dans le programme triennal de voirie 2020-2023 viennent de s'achever. Ce programme financé par le Département de l'Isère à hauteur de 40% a permis de réaliser la reprise du profil de la voirie au carrefour de la Vorcière avec le chemin des Verneux, la création d'une gare dans la descente de « La Pouilla » et deux ralentisseurs au hameau de Nalletière.

Le plus gros chantier a été le reprofilage des routes de Nalletière et du Rivier, et la mise en place d'un Enrobé Coulé à Froid (ECF) sur toute la largeur de la voirie. Cela a permis de reprendre deux kilomètres de voiries.

L'enveloppe pour l'ensemble de ces travaux s'élève à environ 100 000 euros, 60 000 pour la commune et 40 000 euros pour le département.

Un nouveau programme de voirie devrait être demandé pour 2024-2026 permettant de poursuivre l'entretien et la rénovation de nos routes communales. Certains secteurs semblent déjà s'imposer comme le chemin du Puiseau par exemple et le chemin du Liquet.

Si cet entretien permet de conserver nos routes en bon état, nous vous rappelons aussi quelles sont étroites et parfois sinueuses, et qu'il est donc de rigueur de les utiliser en douceur en adaptant son allure.

Nous comptons donc sur votre civisme pour respecter ces petites routes de campagne ainsi que la sécurité des autres usagers et de leurs riverains.



La commune est propriétaire, par la force des choses, de 28 chats capturés et relâchés après stérilisation ! Un coût certain pour notre commune !!

Eh oui, ces chats dits « libres » sont des chats errants souvent nourris par les gens du quartier où ils vivent... Seulement, ils se reproduisent sans cesse, sans que personne ne veuille prendre la décision de les emmener chez le vétérinaire... Et pour cause ... Le coût de la stérilisation est de 100€ par mâle et 125€ par femelle. Alors, vous vous demanderez sans doute quelle est l'obligation des maires sur le sujet de la stérilisation ? Est-elle inscrite dans la loi ? Les textes changent souvent...

Le dernier texte de loi en date concernant **l'obligation pour les maires** de faire stériliser les colonies de chats sans propriétaire vivant sur la commune a été promulgué le 30 novembre 2021 et publié au journal officiel le 1^{er} décembre. Il rompt un texte qui existait bel et bien, daté du 1^{er} janvier 2015 :

« Le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L.212-10, préalablement à leur relâche dans ces mêmes lieux. Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou de ladite association. »

La subtilité résidait dans « **le maire peut** » et non « **le maire doit** », ce qui prêtait parfois à confusion.

La fondation Clara, fondation d'entreprise du groupe SACPA-Chenil Service est donc intervenue une première fois mi-septembre et devra revenir une seconde fois afin de maîtriser la population de chats. Nous vous laissons calculer les frais engendrés !!

Nous rappelons à tous que choisir d'avoir un animal de compagnie est un engagement sur plusieurs années, avec un coût financier, dont chacun doit avoir conscience. Le Code rural impose des règles sur le bien-être et la sécurité sanitaire de l'animal, être sensible (article L.214-1 du Code rural et de la pêche maritime, CRPM, et article 515-14 du Code civil) et que l'abandon d'un animal constitue un délit passible de deux ans d'emprisonnement et de 30 000€ d'amende (article 521-1 du Code pénal).



ENS : ESPACE NATUREL SENSIBLE

Le comité de site annuel de l'ENS (Espace Naturel Sensible) des Gorges du Nan aura lieu le **mercredi 29 novembre** à 17h en mairie.

Au programme:

- Bilan fréquentation
- Retour inventaire bryophytes (tuffières)
- Bilan des actions en cours et finalisées
- Présentation de l'étude de sentier avec proposition de modification
- Questions/échanges

Cette assemblée est ouverte au public.

ECHAPPEES ISEROISES

Les Échappées Iséroises étaient de retour en 2023 avec les montées emblématiques de l'Isère sur routes fermées aux véhicules à moteur ! Une des étapes a eu lieu le vendredi 7 juillet au départ de Cognin-les-Gorges - Montée des Gorges du Nan : route emblématique du Vercors, taillée à flanc de falaise. Cette montée était gratuite et ouverte à tous, cyclistes passionnés ou amateurs. Bravo à nos Cognards pour leur participation !



COURSE CYCLISTE

Le 27 mai la course Alpes Isère tour a traversé notre village sous un beau soleil en animant le centre avec un beau défilé de vélos et de voitures publicitaires.



MOUTONS

Qu'il fut bon de croiser des moutons dans les ruelles du village, d'entendre le son des grelots et des aboiements des patous, et de retrouver les troupeaux sous les différents champs de noyers tout au long de l'été. Ces nouvelles pratiques de pastoralisme demande à tous les usagers d'adopter les bonnes attitudes pour partager nos espaces agricoles et naturels.



KERMESSE

L'équipe du Sou des écoles du regroupement Cognin-les-Gorges, Rovon, Saint Gervais et Mallevall a organisé sa kermesse le 24 juin dernier sous le chapiteau prêté par le Foyer Rural. C'est sous un soleil radieux que les 200 enfants ont présenté un spectacle de chant et danse appris dans chaque classe. A midi un repas paëlla a été proposé puis les jeux ont été installés, accessibles grâce à une carte achetée au préalable et donnant accès à cinq jeux. On pouvait également se faire maquiller ou s'adonner à la pêche aux canards. Les bénéfices de la journée serviront à financer les sorties scolaires à venir !



FETE DE LA MUSIQUE

Le 21 juin la musique résonnait dans la Rue de la Trainière où les personnes présentes ont pu profiter de la Matinière, tout en écoutant un groupe de reprises « les Canailles 66 ».



IDEES SORTIES : BACHOP'S BAR

Nous reconduisons les vendredis à thèmes pour la période d'octobre 2023 à avril 2024. La petite nouveauté de cette année: nous organiserons un repas italien les quatrièmes vendredis du mois (polpette, arancini, «pasta al forno», etc).

Nous vous disons à très bientôt.

Nathalie et Lilian

Tête de veau et langue de bœuf	Couscous	Moules / frites	Repas italien
	13/10/2023	20/10/2023	27/10/2023
03/11/2023	10/11/2023	17/11/2023	24/11/2023
01/12/2023	08/12/2023	15/12/2023	22/12/2023
05/01/2024	12/01/2024	19/01/2024	26/01/2024
02/02/2024	09/02/2024	16/02/2024	23/02/2024
01/03/2024	08/03/2024	15/03/2024	22/03/2024
05/04/2024	12/04/2024	19/04/2024	26/04/2024

PIMENT SCENE

Jeudi 13 juillet, la troupe de théâtre de PIMENT SCENE est venue présenter aux Cognards sa comédie musicale. C'est dans une salle des fêtes comble qu'ils ont oeuvré malgré une chaleur étouffante. Le spectacle présenté était à la fois poétique et pétillant. Un grand bravo à tous ces jeunes comédiens!



COMMEMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918

La cérémonie commémorant l'armistice du 11 Novembre 1918 aura lieu à **11 heures** au Monument aux Morts de la commune.

Le rendez-vous est fixé à 10 heures 55 devant la Mairie d'où partira le cortège.

A l'issue de cette cérémonie un verre de l'amitié sera offert par la municipalité.

CLUB DES GORGES DU NAN

Le chapiteau du Foyer Rural a vu passer plusieurs manifestations cet été. Notre club a voulu profiter de cette opportunité pour organiser un pique-nique où se sont rassemblés une vingtaine de personnes.

Pour l'occasion, Fabien et Sophie de l'épicerie, avaient préparé pour chaque convive, une belle assiette aux saveurs de l'été. Moment très convivial, prolongé dans l'après-midi par jeux de société et parties de pétanque sur la Place de l'Eglise. Nous tenons à remercier les maîtresses d'école et les enfants, qui lors de leur passage dans la prairie, nous ont fait profiter d'un très joli chant.

Quelques rencontres se sont poursuivies au bar durant l'été où Nathalie et Lilian nous ont chaleureusement accueillies. Lorsque les températures seront un peu plus fraîches, nous nous retrouverons autour d'un repas « têtes de veau »

Depuis début septembre nous avons repris régulièrement nos rendez-vous bi-mensuels (semaine impair) à la salle de la cantine scolaire et nous serions heureux d'accueillir de nouveaux adhérents.



REPAS INTERGENERATIONNEL

Cette année, le repas annuel intergénérationnel avec une animation aura lieu le samedi 20 janvier 2024 à midi à la salle Albert Glénat.

Comme chaque année, tous les habitants de Cognin-les-Gorges pourront participer au repas en s'inscrivant par avance. Pour les personnes âgées de plus de 70 ans, le repas sera pris en charge par la municipalité. Nous vous donnerons plus d'informations dans le prochain journal.

ACCA

Depuis le dimanche 10 septembre, la chasse est ouverte sur notre territoire. La saison s'échelonne :

-Gros gibier: du 10 septembre 2023 au 25 février 2024 (mercredi, samedi, dimanche et jours fériés)

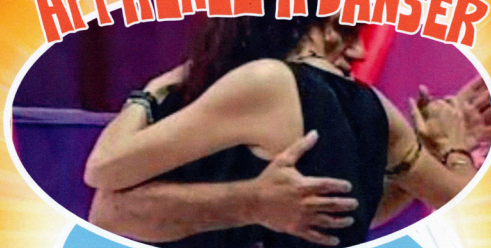
-Petit gibier: du 10 septembre 2023 au 14 janvier 2024 (tous les jours excepté le vendredi)

Les battues seront signalées sur les chemins et routes traversantes par la pose de panneaux signalétiques. La nature est un espace de pratiques communes, que ce soit pour les loisirs, les sports, les activités professionnelles. Pour les randonneurs et cyclistes, l'emprunt des chemins balisés est primordial. Nous recommandons à tous de prendre des précautions ainsi que de se respecter.

COURS DE DANSE

L'association Danse Cognin propose :

APPRENEZ A DANSER



DANSE DE SOCIÉTÉ ET EN LIGNE SEUL OU EN COUPLE :
ROCK, TANGO, CHA CHA CHA, SALSA, BACHATA, FOX TROT
MADISON, CHARLESTON, KUDURO, JERUSALEMA,
CHA CHA CHA, DISCO ...

Début des cours

Cours confirmés : lundi 18 septembre de 19h à 20h

Cours débutants : Lundi 18 septembre de 20h à 21h

Révision : mardi 19 septembre de 18h30 à 19h30

Salle des fêtes de Cognin-les-Gorges

**LES 2 PREMIERS COURS D'ESSAI
GRATUITS !**

Renseignements et inscriptions : 06 87 88 74 97

SECTION GYM

Reprise des activités sportives:

- 1er cours d'essai gratuit
- Pas de cours les jours fériés et pendant les vacances scolaires
- Certificat médical
- Les enfants ne sont pas admis pendant les cours

Tarif à l'année :

- 1 cours : 40 €
- 2 cours : 75 €
- 3 cours : 100 €

(1 inscription par personne, pas de tarif couple)

FOYER RURAL

Du 4 au 6 août dernier a eu lieu la traditionnelle vogue annuelle. Tous les Cognards attendent ce rendez-vous avec impatience! La jeune équipe du Foyer Rural a réussi cette belle fête ! Le vendredi soir une nouveauté a ouvert les festivités avec un «blind test» suivi d'un karaoké. Dès le samedi matin, le concours de pétanque Vincent Simoens a attiré les incondionnels des boules, avec 54 doublettes puis, dans l'après-midi, le bal mousse des kids qui a connu un franc succès comme d'habitude, sans compter sur les balades à poney, la pêche aux canards et les châteaux gonflables qui ont permis aux plus jeunes de s'en donner à cœur joie. Cette année le temps peu clément n'a malheureusement pas permis d'installer le ventrigriss... Samedi soir, le bal mousse animé par Eymeric Pair ALV (Audio Light Vidéo) a fait carton plein avec de très nombreux jeunes venus de toute la région s'amuser et danser.

Dimanche, le Vide grenier, organisé par l'association de pêche de Cognin-les-Gorges a rencontré une belle réussite. La vogue s'est clôturée par le repas ravioles, concocté par Laurent Voiron traiteur de notre commune qui a régalié les nombreux participants. Enfin le tant attendu feu d'artifice, annulé l'année passée suite aux interdictions préfectorales à cause de la sécheresse et des risques d'incendies et les deux années auparavant à cause des restrictions sanitaires a attiré aussi beaucoup de monde.

Bien entendu, le Foyer Rural n'aurait pas pu assurer ces manifestations sans de nombreux bénévoles, ceux-ci ont répondu présents en grand nombre, l'équipe du Foyer Rural les remercie à nouveau car sans eux elle ne pourrait pas assurer l'organisation de cette magnifique fête si chère à notre village.

Le Foyer Rural vous donne rendez-vous le:

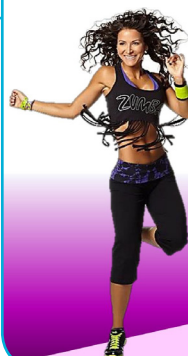
Vendredi 8 décembre 23
pour son
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
à la salle des fêtes du village
à 18H30

ACTIVITES SPORTIVES

Salle des fêtes - Cognin-les-Gorges

A partir du **Lundi 25 septembre 2023**

Cours	Jours et heures
Stretching	Lundi 18h à 19h
Gym séniors	Mercredi 09h à 10h
Step	Mercredi 19h à 20h
Gym	Jeudi 19h à 20h



Renseignements:

Gisèle au 04.57.33.15.72 ou gisele.gassot@gmail.com



Nous invitons **toutes les associations du Village** à nous contacter pour faire paraître leurs articles dans les prochaines parutions du journal
isabelle.veyret38@gmail.com ou mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr



L'AAPPMA poursuit ses Animations

Après la belle réussite cet été de la fête de la pêche avec pêche à la truite dans la fontaine (82 kg de truites pêchées), tombola, stand pour la promo du loisir pêche et simulateur de pêche, ainsi que le 5^{ème} vide-greniers avec 50 exposants lors de la fête du village, l'AAPPMA et son équipe de bénévoles poursuivent les interventions et animations. L'AAPPMA a participé à une pêche électrique de sauvetage dans le Nan au niveau des ponts de Bassetière et de la RD 22 en collaboration avec le Symbhi, l'OFB et la Fédération Départementale afin de réaliser des travaux de continuité écologique.

Le mois de septembre fut riche en animations avec le 9^{ème} APN ; initiation pêche à la mouche à l'étang de la Troussatière à Tullins et les Ateliers Pêche Nature se sont terminés par un concours « battle » pêche aux carnassiers à la base de loisirs de Bois Français, nos 9 jeunes pêcheurs encadrés par 5 animateurs bénévoles sont revenus enchantés de leur journée avec de multiples lots.

La saison 2024 se prépare déjà avec une permanence qui aura lieu le samedi 16 décembre

en mairie pour les inscriptions aux Ateliers Pêche Nature avec vente de carte de pêche.



L'APN de Cognin Les Gorges au Battle Pêche aux carnassiers



L'AAPPMA lors de la pêche électrique dans le Nan
Le bureau de l'AAPPMA Des Gorges

PATRIMOINE CULINAIRE

LE BOLO DE LARANJA

Le bolo de laranja est un gâteau traditionnel portugais préparé avec du zeste d'orange. Le gâteau est aussi imbibé d'un sirop à base de jus d'orange avant d'être dégusté.

Prép. 15 minutes min

Cuisson 30 minutes min

Total 45 minutes min

Type de plat : Dessert

Cuisine : Portugais,

Végétarien

Portions : 8 personnes

Ingrédients

- 5 œufs
- 180 g de farine tamisée
- 1 sachet de levure chimique
- 180 g de sucre
- 110 g de beurre fondu
- Zeste d'une orange (non traitée)
- Jus de 2 oranges (non traitées)

Pour le moule

- 30 g de beurre
- 1 cuillère à soupe de farine

Pour le sirop

- Jus de 2 oranges (non traitées)
- 2 cuillères à soupe de sucre

- Pour le décor** : Sucre glace



Matériel

- Robot culinaire
- Moule à gâteau rond avec trou

Instructions

1. Préchauffer le four à 160°C.
2. Clarifier les œufs.
3. Fouetter les jaunes d'œufs et le sucre jusqu'à ce que le mélange blanchisse, triple de volume et devienne ferme.
4. Mélanger la levure et la farine et les ajouter aux jaunes d'œufs.
5. Mélanger le beurre fondu, le zeste et le jus d'orange et les ajouter.
6. Monter les blancs d'œufs en neige ferme et incorporer les très délicatement à l'appareil précédent à l'aide d'une spatule. Veiller à ne pas casser les blancs.
7. Verser la préparation dans un moule à cake en forme de couronne, préalablement beurré et fariné et cuire pendant 30 à 40 minutes selon votre four.
- Pour le sirop**
8. Faire bouillir dans une casserole le jus des 2 oranges et le sucre pendant 1 minute après la reprise de l'ébullition.
9. Une fois le bolo de laranja cuit, le démouler immédiatement sur une grille et l'imbiber de sirop.
10. Le laisser refroidir avant de le déguster.

JEUX

FRANCE- ANGLETERRE VAUT 2 POINTS DE PLUS	FAUTE AU RUGBY CHAMPION	HOMME DE MAIN	ILE GLACÉE	ENCHANTÉS BON À MANGER	VOLAILLES EMBLÈME DU XV IRLANDAIS	RAUQUE CON- JONCTION
ABIMA PRONOM PERSONNEL	USINES À VOILES EXCLA- MATION	SALE TYPE	DEMI D'OU- VERTURE MDR EN ANGLAIS	GENRE LITTÉRAIRE AU DOS DU CHÉQUE	ATTACHÉE NUMERO 2 AU RUGBY	ÉTÉ CAPABLE RIVIÈRE D'AUTRICHE
EMBLÈME DU XV ÉCOSSAIS TIR EN HAUTEUR	VÉLO DE MONTAGNE	JOUEURS ARRIÈRES	CACHÉ ONCLE AMÉRICAIN	VOISIN DE LA TANZANIE	RÉCEPTEUR NUMERO 11 OU 14 AU RUGBY	PRÉDIRE LE FUTUR
EMBLÈME DU XV ANGLAIS JOUA EN NOUVELLE- ZÉLANDE	ASPIRAI	FAIT L'OBJET D'UN CULTÉ 4 À ROME	PRONOM PERSONNEL RICHESSE	OBÉISSANT	SAISON DES GLACES CHEMIN BALISÉ	SAINT NORMAND 2 PACKS ET 1 DEMI
RÉCOM- PENSE DE CINÉMA	CAUSE DE PANDEMIC MUJOTERONS	TABLES D'ÉGLISE	POINT DE VUE BRAME	PLANTÉ DANS LE ROTI	PERTES DE MÉMOIRE	PIQUÉ UN SPRINT
LEQUEL D'ACCORD	TENUE D'ADAM COMPAGNIE PÉTROLIÈRE	APPELÉ À SIÉGER ALLEMAGNE DISPARUE	VIEILLE MONNAIE FIN DE PRIÈRE	DIEU SOLAIRE AIDE VIDÉO POUR L'ARBITRE	FLEUVE DE SIBÉRIE	
L'HOMME EN NOIR 3 POINTS AU PIED	ÉDOUARD FAMILIER Lettre GRECQUE	MOYEN DE PAIEMENT	MÉLÉE SPONTANÉE DÉESSE TERRE	POUFFÉ		
LA TUNISIE SUR LE WEB VALENT 5 POINTS	GESTE DANGEREUX AU RUGBY	TEL LE BOU- CLIER DU CHAMPION DE FRANCE				

SOLUTION JEU N°74

	B		L		N		S	
S	U	P	E	R	E	T	T	E
	C	R	O	U	P	I	O	N
B	A	I	N	M	A	R	I	E
	R	E		E	L		Q	I
M	E	R	O	U		S	U	D
	S	E	C	R	E	T	E	E
U	T		C		L	Y	S	
			O	U	R	A	L	U
B	E	R	L	I	N	O	I	S
	P	A	T		C		R	U
S	A	G	E	F	E	M	M	E
	R	E	E	R		M	A	L



Cet espace est réservé aux professionnels de notre commune, si vous souhaitez y être mentionné il vous suffit de nous transmettre vos coordonnées

isabelle.veyret38@gmail.com ou mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

ASSISTANTE MATERNELLE

ARGOUD MARIE-CLAUDE 15 lot la tour 38470 Cognin-les-Gorges,
Assistante Maternelle Agréée 0476386136 ou 0610173103



ASSISTANTE MATERNELLE

Vanessa REBBOAH
Assistante Maternelle Agréée

06 43 35 17 99

199 Rue St Joseph - 38470 Cognin-les-Gorges

CABINET INFIRMIER

Soins infirmiers à domicile sur RDV

Carine JANNON

Crystel VALENTIN

Jean-François OFFRET

06.31.63.53.41

ARTISANS

MR Conception (Matthieu Revol)

Artisans, décoration d'intérieur et extérieur en tous genres
en bois et résine époxy.

73 route de Montchardon 38470 Cognin les Gorges

0785093380

mr.conception@outlook.fr

Facebook et YouTube video
sous le nom MR Conception

COMMERCANTS

BAR - RESTAURATION RAPIDE - PRESSE - LOTO

BACHOP'S
BAR

04-76-38-94-70

Bachops-bar@hotmail.com

f Bachop's Bar



17 rue la tranière 38470 Cognin les Gorges



Épicerie de Cognin Les Gorges

04.76.64.19.06

Fournier

Portable

Facebook

Fabien

06.45.42.30.83

Épicerie de cognin

SOPHROLOGIE



Aurelie
AURELIE GUIGNIER
SOPHROLOGUE ei



En toute simplicité, apprenez à relever les défis du quotidien.

Certifiée RNCPP
Secteur Sud-Grésivaudan
Ou en visioconférence
0766453727
aurelieguignier.sophrologue@gmail.com
<https://aurelie-sophro-isere.fr>

TRAITEUR

LAURENT VOIRON TRAITEUR

PLUS QU'UN MÉTIER, UNE PASSION



117 rue de chaponnière
38470 COGNIN LES GORGES
Tél: 06 19 54 48 65
04 76 36 19 78

Mail: voiron.traiteur@hotmail.fr



TOUT REPAS

NOTRE SPÉCIALITÉ: LES BUFFETS À THÈME
VOTRE MARIAGE SUR MESURE

ART FLORAL

Ateliers floraux | Créations

L'Atelier de
Dame Nature



À Cognin-les-Gorges
Emeline : 07 82 81 02 03



[l_atelier_de_dame_nature](https://www.instagram.com/l_atelier_de_dame_nature)

Initiez vous à l'art floral et
repartez avec votre création.

Je serai là pour vous guider et vous
faire part de ma passion de créer.
Un anniversaire, une soirée entre
amis, un EVJF ou un simple moment
de détente rien que pour vous...
Pensez à

L'Atelier de
Dame Nature

Découvrez mon univers végétal et
bucolique à travers mes créations.

Au plaisir de créer
avec/pour vous

Emeline

PRODUITS REGIONAUX

LA FERME RODET
38470 Cognin-les-Gorges

06 70 27 80 21

06 23 97 00 29

ent.rodet@gmail.com



VENTE DIRECTE

Noix et huile de noix
Viande de bœuf et de veau
Fromage de chèvre

ETAT CIVIL

NAISSANCES



Léonie HERNANDEZ née le 21 Avril 2023 fille de Benoît Hernandez et de Elodie Coynel, RN532
Mia CHAVANCE, fille d'Etienne et Salomé Chavance, née le 4 septembre 2023, route de Monchardon
Sandro TANCHON né le 13 septembre 2023 fils de Tanchon Arthur et de Taboni Federica, chemin du Liquet

Kévin MARTINEZ et Lauriane PENIN le 24 juin 2023
Grégory LESPINASSE et Caroline MELZER le 01 juillet 2023

MARIAGES



DECES



IMBURCHIA Jean le 04 octobre 2023, rue du 29 Janvier 1944

Le prochain bulletin municipal,
 l'écho des Gorges ,
 paraîtra **en DECEMBRE 2023**.
 Professionnels, Particuliers,
 Associations et annonceurs
 doivent faire parvenir leurs articles avant le
3 DECEMBRE 2023

INFOS PRATIQUES

Horaires ouverture Mairie au public

Mardi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Mercredi de 8h00 à 12h00

Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

04 76 38 31 31

Horaires Bureau de poste

Lundi, mardi, jeudi ,vendredi :

8h45 à 11h et 14h à 15h30

Samedi : 9h à 11h

(Fermé le mercredi)

Tel : 04 76 38 31 00

Horaires d'ouverture de la Bibliothèque

Mardi et Vendredi 16h à 19h

Contact location Salle des fêtes

Laëtitia MALANDRINO : 06 31 86 56 07

Contact Paroisse

Marie-Pierre VEYRET : 04 76 38 54 12
 (répondeur) ou 07 87 66 15 53.

Horaires d'ouverture déchetterie de Vinay

lundi, mercredi et vendredi

9h à 12h et de 13h30 à 18h

mardi et jeudi de 13h30 à 18h

le samedi de 9h à 18h



L'écho des Gorges
 Bulletin d'informations
 municipales
 Mairie de Cognin-les-
 Gorges
 Tel 04.76.38.31.31 ou Fax
 04.76.64.08.32
 mairie.cognin-les-
 gorges@wanadoo.fr
Directeur de Publication
 Patrice FERROUILLAT
Rédacteur en Chef
 Sophie BOREL
Illustration, photos
 Isabelle VEYRET,
 Geoffrey GIRARD,
Service Communication
 Yolaine WINGERTER
Comité de Rédaction
 Sophie BOREL,
 Julien DOLIN
 Geoffrey GIRARD
 Valérie SIMOENS
 Bernard TARRADE
 Nathalie VEHIER
 Isabelle VEYRET
 Marie-Pierre VEYRET
**Ont participé à ce
 numéro**
 Les associations de
 Cognin-les-Gorges,
**Ne pas jeter sur la voie
 publique**
**Tirage à 310 exem-
 plaires.**